



Economies réalisées durant la pandémie de COVID :

La Direction refuse de répondre aux demandes des élus AVENIR de fournir les détails sur les économies réalisées pendant la pandémie. La Direction évoque comme prétexte que les espaces de bureaux et les postes de travail sont refacturés par SOPRA STERIA GROUP à I2S et indique qu'elle n'a pas ces informations. Le télétravail, la réduction des frais professionnels, des coûts sur les postes de travail et les baisses des charges immobilières ont permis de réaliser des économies importantes et une trésorerie permettant le rachat d'EVA GROUP pour I2S ... Comme prévu, l'indemnité mensuelle de 20€ pour le télétravail est un début car elle ne suffit pas à couvrir les frais d'énergie (augmentation de 12% EDF et 12.64% GDF...) qui augmentent fortement en cette période hivernale. SOPRASTERIA doit s'aligner sur les autres ESN (Cap Gemini jusqu'à 55€ par mois), afin de favoriser l'attractivité de l'entreprise.

Les élus AVENIR demandent que les économies réalisées soient partagées à l'ensemble des salariés qui contribuent aux gains de l'entreprise.



Déménagement LATITUDE:

L'information/consultation au CSE pour le déménagement vers LATITUDE va démarrer le 18 novembre et le Flex-office sera abordé lors de cette consultation. **Les élus AVENIR restent vigilants et vous tiendront informé particulièrement sur les conditions de travail.**

Accord télétravail UES :

Vous pouvez faire votre demande de télétravail de 1 à 2 jours dans l'outil F2F. Après validation par votre manager, les jours que vous souhaitez sont à poser dans PTA pour une seconde validation. Votre manager peut aussi vous proposer de 1 à 3 jours de télétravail, que vous pouvez accepter ou non.

A ce jour il y a 810 demandes de télétravail de 1 à 3 jours :

39 de 1jr, 749 de 2 jrs, 22 de 3 jrs (à l'initiative du manager). 69 demandes ont été refusées pour raison de contraintes client ou parce qu'elles sont incomplètes. Depuis le mois d'octobre l'indemnité de 20€ est versée directement sur la fiche de paye après validation des jours posés dans PTA. Pensez à demander pour les mois précédents l'indemnité pour le télétravail exceptionnel. **Si vous rencontrez des difficultés dans votre demande de télétravail, vous pouvez contacter les membres AVENIR de la commission de suivi de l'accord télétravail.**

Rachat d'EVA GROUP :

La Direction refuse de fournir le montant de l'acquisition d'EVA GROUP sous couvert de confidentialité. Les élus AVENIR s'étonnent que ce rachat se fasse uniquement par la croissance sur le long terme d'I2S et d'EVA GROUP! Une expertise économique et sociale est nécessaire. Le volet social n'est pas abordé en CSE comme les élus AVENIR l'ont demandé. Il sera présenté par la Direction que dans un second temps contrairement à l'obligation légale, après l'avis du CSE sur le volet économique.

Pour les élus AVENIR, il n'est pas concevable que le CSE rende un avis éclairé en séparant le volet économique du volet social et regrettent que S3I/TRAID UNION ont voté contre l'expertise. Dans ces conditions les élus AVENIR ont protesté et seront vigilants sur les conséquences sociales et économiques de ce rachat dans I2S et dans EVA GROUP.

Enquête TECHNOLOGIA sur les RPS à SOPHIA

La restitution au CSE des résultats de l'enquête sur les RPS par le cabinet d'expertise aura lieu au mois de novembre. La direction doit réellement prendre en compte les risques psychosociaux, y compris ceux qui seront induits par les transformations, et mettre en place les mesures de prévention primaire adaptées avec un suivi mensuel en CSSCT des situations critiques et d'une présentation d'un tableau de bord et de suivi en CSE.

Les élus AVENIR vous informeront des résultats de cette enquête qu'AVENIR a demandé d'étendre à l'ensemble des sites de SOPRA STERIA I2S. Les élus AVENIR regrettent que les syndicats S3I/TRAID UNION ont refusé de voter favorablement l'extension de cette enquête .

Mutuelle: Changement du gestionnaire des frais de santé

Pour AVENIR, la Direction doit améliorer et pour le moins maintenir le niveau des prestations actuelles de la mutuelle et de la prévoyance en prenant à sa charge toute éventuelle hausse de cotisation. **Les salariés ne doivent pas voir leur salaire net diminuer en aucun cas.**

Le nouveau gestionnaire VIVINTER va remplacer GRASSAVOYE à partir du 1^{er} janvier 2022. Vous allez recevoir vos codes d'accès pour vous connecter sur la plate-forme de VIVINTER. AVENIR a demandé une présentation de la plate-forme et regrette qu'elle a été refusée par la Direction.

Nouvelle enquête GPTW du 3 au 24 novembre 2021:

La situation actuelle avec les transformations décidées unilatéralement par la Direction, est très pesante pour les salariés qui maintiennent leurs efforts face aux multiples crises (Cyberattaque, pandémie Covid 19....).

Votre participation à cette enquête est très importante pour améliorer la QVT.

Rachid TOULOU	élu CSEE, DS	06 73 77 60 60
Jean François HEYWOOD	élu CSEE,DS	06 32 88 56 77
Michel MARIUS	RS CSEE, RP Meudon	06 15 32 47 30
Ilham TOFFOLLETTI	élu CSEE, Adj DSC de l' UES	06 38 27 26 61
Anselme DELEST	élu CSEE	06 47 91 04 67
Michel SILLY	élu CSEE	06 48 14 95 82
Josiane BOUZAI	élu CSEE	01 85 32 56 69
Francis ADABUNU	élu CSEE	06 43 81 99 90
Vincent LAPORTE	DS	06 12 71 24 49
Olivier VERRIER	DS	06 09 63 29 39
Jean Luc MARTY	RP Aix	01.85.32.56.69
Mustapha OULDTATA	RP Meudon	06 68 65 53 06
Willy FAKOUA	RP Meudon	06 19 59 04 11
Joseph RAAD	DSC de l'UES	06 06 40 48 82